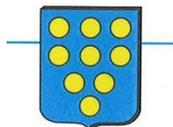


# Bulletin municipal

Saint-Quirin/Quirin/Lettenbach

Octobre-Novembre-  
Décembre 2017

Année 2017, n°4



## Le mot du Maire

En juin, nous avons été expertisés par le jury des Villes et Villages Fleuris qui récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. L'attribution du label Villes et Villages Fleuris s'effectue sur la base d'une série de critères définis tels que:

- Motivation de l'obtention du label
- Démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement
- Action d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés
- Modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Actions complémentaires mise en œuvre pour favoriser la qualité » des espaces publics (mobilier, voirie, façade, propreté)
- Cohérence des aménagements paysagers et leur gestion

Le label garantit ainsi la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. C'est avec beaucoup de plaisir que je vous annonce **l'obtention de la 2ème Fleur** grâce à l'investissement des bénévoles du comité de fleurissement en partenariat avec les écoles et le périscolaire, et les ouvriers communaux assistés des emplois jeunes de l'été.



L'Etat a annoncé une baisse des contrats aidés, ce qui a suscité de fortes protestations de la part des collectivités locales et des associations. Nous étions tout particulièrement concerné dans l'immédiat par le poste du Dépôt de pain. Nous avons aussi 2 postes d'agent technique sous cette forme de contrat. Heureusement, le Préfet nous a informé que les communes de moins de 2000 habitants avaient l'autorisation de renouveler les contrats aidés en cours. Par conséquent, notre dépôt de pain pourra à nouveau ouvrir le **mardi 10 octobre** qui contribue au maintien d'un service de proximité pour nos habitants de la commune.

Actuellement, nous sommes aussi en lien avec un boulanger souhaitant s'installer dans le village.

La rentrée des classes s'est bien déroulée, nous sommes passés à la semaine des 4 jours. Nous sommes en relation avec les différents partenaires CAF et DDCCS pour l'ouverture des mercredis matins sous forme extrascolaire ou de garderie. L'ensemble de l'équipe municipale souhaite une belle année scolaire 2017-2018 à tous les enfants des écoles de Saint-Quirin, des collégiens, des lycéens et des étudiants. Belle réussite à tous.

Au-delà des traditionnels rendez-vous de l'automne, entre les différentes animations et soirées organisées par les associations, nous vous souhaitons d'ores et déjà une belle fin d'année 2017.

Karine COLLINGRO

# Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 avril 2017

## Le conseil municipal, après délibération :

- **Arrête** le budget primitif budget Général 2017 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 818 047 €

Recettes : 818 047 €

Section d'investissement :

Dépenses : 991 653 €

Recettes : 991 653 €

Le budget est voté par chapitre, sans opération, pour les deux sections.

- **Arrête** le budget primitif budget EAU 2017 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 106 328 €

Recettes : 106 328 €

Section d'investissement :

Dépenses : 159 443 €

Recettes : 159 443 €

Le budget est voté par chapitre, sans opération, pour les deux sections.

- **Décide** de ne pas augmenter les 3 taxes d'imposition.

Fixe les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation 16.32 %

- Taxe foncière 9.17 %

- Taxe foncière non bâti 117.46 %

- **Valide** le rapport annuel de l'eau 2017 annexé à la présente délibération

- **Décide** d'attribuer la prime de naissance d'un montant de 200 € aux parents de l'enfant Margaux GRAEFF domiciliée à Saint-Quirin.

- **Autorise** Mme le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour l'obtention d'un prêt de 150 000 € et/ou de 300 000€ auprès de plusieurs banques dans le cadre de la « Réhabilitation du plan d'eau à vocation touristique et développement de l'hôtellerie de plein air ».

Après avoir réceptionné et étudié les propositions des différentes banques, le Conseil Municipal en délibérera le choix lors d'une prochaine réunion de conseil.

- **Adopte** la proposition du Maire qui est la suivante : Madame le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 17,30/35ème pour entretenir et réaliser les opérations de premières maintenances des équipements, de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, de la mécanique, à compter du 1er juin 2017.

- Le Maire soumet au conseil, une demande de concession au cimetière communal formulée par un habitant de St-Quirin. La commune ne disposant que de 3 terrains disponibles en pleine terre, ce qui est insuffisant eu égard au nombre d'inhumations annuelles, la commune ayant obligation de disposer d'un certain nombre de terrains susceptibles d'être délivrés en service ordinaire,

**Ne donne pas** suite à la demande de concession à l'avance au cimetière communal.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : **pas de préemption** de la commune sur Section 5 n° 132/86 et Section 7 n° 93.

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mai 2017

Mme Tina COEURDASSIER, conseillère municipale, annonce sa démission du Conseil Municipal de Saint-Quirin à 18 h 45.

### Le conseil municipal, après délibération :

- **Autorise** Madame le Maire, depuis le début de son mandat en 2014 et ce jusqu'en 2017, à recruter, des agents en contrats CUI – CA –CAE pour les besoins des différents services.

- **Autorise** Madame le Maire, depuis le début de son mandat en 2014 et jusqu'en 2017, à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

A partir de 2018, une nouvelle délibération sera prise chaque année précisant le nombre de recrutement d'emplois contractuels et/ou saisonniers.

-**Vote** les tarifs suivants par enfant, pour le centre aéré « La Fourmilière » pour l'année 2017 :

Quotient familial	semaine 5 jours	semaine 4 jours
0-700	64 €	51 €
701-900	74 €	59 €
901-1100	89 €	71 €
+ 1100	98 €	78.50 €

- Le Maire présente au conseil municipal les devis réceptionnés en mairie concernant les travaux devant se faire sur l'abri place Chevandier de Valdrôme à Lettenbach. Deux entreprises ont répondu à savoir :

Entreprise « Le Charpentier Quirinois » pour 5 034 € TTC

Entreprise Sébastien KLEIN pour 1 416 € TTC

**Décide** de retenir l'entreprise Sébastien KLEIN de Barville Bas, pour un montant de 1 416 € TTC

- **Vote** une subvention de 200 € à l'association culturelle « Les Baraques » de Vasperviller en 2017.

Cette année, l'association ne bénéficiera plus de l'aide du Département, c'est pourquoi, elle renouvelle sa demande de subvention.

- **Donne** un avis favorable afin que le propriétaire de la maison Pruneau puisse continuer à occuper la partie communale actuellement fermée par un muret.

**Décide** d'établir une convention d'occupation du domaine public avec le nouveau propriétaire de la maison Pruneau, convention qui sera renouvelée tous les 10 ans.

**Décide**, par la même occasion, d'établir une convention du même type pour l'abri de M. et Mme ISS Roger, situé sur la partie communale jouxtant la maison Pruneau.

- Madame le Maire rend compte de la possibilité d'obtenir une subvention européenne au titre de LEADER d'un montant de 50 000€ pour le projet « **Réhabilitation du site du plan d'eau : amélioration de l'hôtellerie de plein air de Saint-Quirin**. Le coût de l'opération s'élevant à 426 850.34€.

**Approuve** le projet

**Autorise** Madame Le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum,

**Autorise** Madame Le Maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement.

- Le Maire présente au conseil l'offre de rémunération du bureau d'études BEREST à Phalsbourg, dans le cadre de la réhabilitation des réservoirs et mise en conformité du réseau d'eau potable, pour un montant des honoraires s'élevant à 11 550 € HT soit 13 860 € TTC.

L'estimation prévisionnelle des travaux se réalisera sur deux années :

Travaux 2017 80 000 € HT

Travaux 2018 130 000 € HT

**Accepte** la proposition d'honoraires au bureau d'études BEREST pour un montant de 11 550 € HT soit 13 860 € TTC.

**Autorise** le Maire à signer l'acte d'engagement.

- **Décide** de confier au cabinet LAFOSSE ET SPINELLI, la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle Pierre Fachat, pour un montant provisoire de rémunération de 36 750 € HT, soit un taux de 10.50 % et pour un montant de 2 500 € HT en ce qui concerne l'option OPC.

- **Décide** de confier à l'entreprise Colas, les travaux de réfection du chemin de la rue Croix des Missions pour un montant de 10 681.65 € HT et pour le chemin de la rue de la Charmille, option enduit bi-couche, pour un montant 20 280.60 € HT.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Compte-rendu du conseil d'écoles en date du 27 mars remis au conseillers;

Annonce de la création d'une nouvelle association au village « La Tranchée du Souvenir » dont le Président est M. MEZQUITA Anthony;

Information du Congé de maternité d'Elisabeth CHRISTOPHE au périscolaire du 27 juin au 16 octobre 2017.



# Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2017

## Le conseil municipal, après délibération :

- Madame le Maire fait part au conseil de la création d'une nouvelle association à Saint-Quirin, « La Tranchée du Souvenir » rue Ste-Claire à caractère historique et culturelle, qui a pour objet d'organiser des reconstitutions militaires en rapport avec la période de la Première Guerre Mondiale (14-18).

Entendu que le développement des activités de l'association génère des frais,

Considérant que cette association s'implique dans la vie associative et culturelle de la commune,

**Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « La Tranchée du Souvenir » d'un montant de 300 €.

- Madame le Maire propose au conseil, d'allouer une aide sous forme de subvention, au Syndicat d'Initiative pour son traditionnel Marché de Noël, en contrepartie et à la place de ce que la commune de St-Quirin finançait les années précédentes et afin de faciliter le règlement de factures pouvant découler de la fête.

Madame le Maire propose une aide à hauteur de 4 000 €.

**Accepte** l'aide financière à hauteur de 4 000 € sur présentation du budget prévisionnel pour le Marché de Noël 2017 au Syndicat d'Initiative de St-Quirin. La subvention de 4 000 € sera versée ensuite sur présentation du bilan financier de la fête ainsi que toutes factures correspondantes à celle-ci.

Le personnel technique reste comme les années précédentes, à la disposition du Syndicat d'Initiative si besoin.

- **Autorise** le Maire à signer la convention fixant les modalités d'encaissement de recettes par la commune pour le compte de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud (CC-SMS).

-**Autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour déposer le permis de construire concernant le bâtiment d'accueil camping et bloc sanitaire à Saint-Quirin, sur un terrain communal sis section 9 n° 152.

-**Décide** d'attribuer la prime de naissance d'un montant de 200 € aux parents des enfants :

MEZQUITA Eva, domiciliée à Saint-Quirin et KUBLER Amélie, domiciliée à Saint-Quirin.

-**Accepte** la prime de 100 € bachelier à :SIMON Lisa, ULUKAYA Sibel, BOISELLE Lison, HOUBRE Julie, APPOURCHAUX Apolline

-**Accepte** la prime de 300 € pour l'achat d'une maison à SIMON Isabelle, 8 rue de la Scierie à Saint-Quirin

-**Autorise** le Maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux – démarche « zéro pesticide ».

-**S'oppose** à l'organisation du rassemblement des gens du voyage 2017 sur l'ancienne base de Grostenquin

-**Déclarations d'Intention d'Aliéner** : pas de préemption Section 8 parcelle 6 et 12

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil que la demande d'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017, a été acceptée par la direction académique.

Les jours et horaires sont fixés comme suit :

Lundi – mardi – jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h

- La location de la salle du club housse est suspendue. Un état des lieux du mobilier, du matériel sera effectué en parallèle avec un membre du Comité du football club. A la suite de cela, un gros nettoyage devra être effectué afin de pâler aux rongeurs et autres.

## Elections

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, si cela n'est pas encore fait, jusqu'au samedi 30/12/2017 dernier délai.

Pour ce faire, veuillez vous présenter au secrétariat muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## Ecoles

**Effectifs des élèves de maternelle et primaire pour la rentrée 2017** : 9 petits + 4 moyens + 3 grands ; 11CP + 7 CE1 + 8 CE2 ; 8 CM1 + 10 CM2.

**Retour de la semaine à 4 jours: 8h30-11h30 et 13h00-16h00**

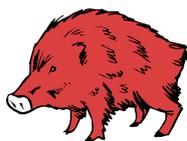
## Chasse

Calendrier des battues du groupement de chasse MAHIEU:

Novembre: 10, 11 et 12

Décembre: 1,2,3 et 15,16,17

Janvier: 5,6,7 et 19,20,21



Calendrier des battues chasse BEYLSTEIN :

Novembre: 3,4,6,10,24,25,27

Décembre: 15,16 et 18

Janvier : 6, 26,27 28 et 29

## Accueil Mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée le lundi 27 novembre 2017 en raison d'une formation. Merci de votre compréhension.

## Changement d'heure légale



Dans la nuit du samedi 28 octobre 2017  
au dimanche 29 octobre 2017

- 1 heure !

## Relevé des compteurs ERDF

Les compteurs seront relevés du **10 au 11 octobre 2017**.

En cas d'absence vous pouvez communiquer vos index par Internet: [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) pour l'électricité et [www.grdf.fr/releve](http://www.grdf.fr/releve) pour le gaz.

Téléphone pour l'électricité au 09 70 82 53 83 et pour le gaz au 09 69 39 97 45 .

Veuillez faciliter l'accès à votre compteurs.

## Relevé des compteurs d'eau

Comme chaque année, le Service Technique passera chez chaque habitant pour le relevage des compteurs d'eau à **partir du mois de novembre**.

En cas d'absence, un formulaire sera déposé dans votre boîte aux lettres.

## Service d'aide aux personnes âgées ou dépendantes

La **SAS AMAD** sous licence « Part'âge A Dom » avec siège social à **ABRESCHVILLER (57560)**, accompagne quotidiennement les personnes âgées ou dépendantes domiciliées dans les communes environnantes, dont la vôtre.

AMAD leur offre un bouquet de services, tels que aide à l'autonomie, aide ménagère, portage de repas, accompagnement véhiculé, téléassistance..., afin de leur permettre de vivre chez eux en toute sérénité et sécurité.



Voir annexe

## Extrait de l'ARRÊTÉ portant réglementation des activités de brûlage de déchets verts et autres produits végétaux : Préfecture de la Moselle

### **2016-DDT/SABE/NPN - n° 48 en date du 22 juillet 2016**

**CONSIDERANT** que le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et des particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant ;

**CONSIDERANT** que le brûlage de déchets végétaux peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, qu'il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie ;

**CONSIDERANT** que la maîtrise des brûlages constitue une priorité en terme de santé publique ;

**CONSIDERANT** que les déchets végétaux doivent être éliminés prioritairement par valorisation directe sur place ou toute autre voie respectueuse de l'environnement notamment leur collecte en déchèterie, le broyage, le compostage, le paillage, la méthanisation et la production de plaquettes combustibles ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de préserver la qualité de l'air et de limiter le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient ;

## **ARRÊTÉ**

**Ses dispositions sont applicables sur l'ensemble du territoire de la Moselle.**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Les particuliers, les professionnels, y compris les forestiers, les agriculteurs, les viticulteurs, les horticulteurs, les arboriculteurs ainsi que les collectivités locales et administrations publiques doivent privilégier la valorisation de tous les déchets végétaux par broyage sur place, compostage ou par toute forme de valorisation énergétique telles que la méthanisation et la production de plaquettes combustibles.

### **Article 3** :

Au sens du présent arrêté, on distingue :

- **Les déchets végétaux des ménages et des collectivités** : tontes de gazon, feuilles mortes, tailles d'arbre et d'arbustes. Ils proviennent de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts publics ou privés, des cimetières, des terrains de sport, des jardins des particuliers. Ils sont produits par des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics et par des particuliers. Ces déchets sont des déchets municipaux, partie compostable, en vertu de la classification des déchets (rubrique 20.02.01).
- **Les déchets végétaux produits par les entreprises** : par les entreprises d'espaces verts, les paysagistes, les activités artisanales, du bâtiment, des travaux publics, industrielles, commerciales, et toutes les activités de nettoyage des accotements, talus et fossés des routes, abords des voies navigables et des voies ferrées.
- **Les résidus issus de l'exploitation agricole** : pailles et résidus de cultures, résidus de taille ou d'arrachages pour le renouvellement de vergers ou de vignobles ou pour l'entretien de haies.

- **Les déchets végétaux issus de la gestion forestière** : rémanents de coupes forestières, traitement après tempêtes, végétaux malades ou dépérissants.
- **Les végétaux sur pied** : végétation ne pouvant être coupée. Comprenant des techniques particulières telles que l'écobuage : végétaux que les exploitants agricoles et les éleveurs brûlent dans le cadre de l'élimination de la broussaille et de la valorisation par le feu des terres agricoles et pastorales ou le brûlage dirigé : broussailles présentes sous les arbres, brûlées sur pied, à titre préventif, par les pompiers ou les forestiers, par décision du préfet en prévention des incendies.
- **Les déchets végétaux liés à une obligation de destruction au titre de la protection contre les organismes nuisibles ou à la lutte contre les espèces invasives, du type renouée du Japon.**

#### **Article 4 :**

Conformément au règlement sanitaire départemental de la Moselle, le brûlage à l'air libre ou dans les incinérateurs individuels de tous les déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts, produits par les particuliers et les collectivités territoriales est interdit.

### **SANCTIONS PREVUES PAR LA REGLEMENTATION EXISTANTE**

#### **Article 15 :**

Conformément aux dispositions des articles 1382 et 1383 du code civil, les auteurs de feux ayant causé des accidents ou déclenché des incendies sont pleinement responsables sur le plan civil comme sur le plan pénal, même lorsque ces feux sont autorisés.

Le non-respect de l'interdiction de brûlage des déchets végétaux des particuliers, des collectivités locales expose le contrevenant à une amende de troisième classe, pouvant s'élever au maximum à 450 euros aux termes de l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique qui encadrent l'élaboration et le contenu des règlements sanitaires départementaux.

Le non-respect du code forestier expose à une amende de 4ème classe pouvant s'élever au maximum à 750 euros.

Le non-respect de l'interdiction du brûlage des pailles agricoles expose l'exploitant agricole à réduction de ses aides dans le cadre de la PAC pouvant aller à une suppression en cas de refus de contrôle.

Le non-respect de l'interdiction de brûlage des déchets végétaux produits par les entreprises d'espaces verts et les paysagistes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

**Pour complète information, le préfet de la Moselle rappelle aux maires, par courrier en date du 07/07/2017, que cet arrêté rappelle les réglementations existantes sur le brûlage des déchets verts, et qu'il n'est pas possible aux maires d'accorder des autorisations de brûlage, qu'elles soient individuelles ou par arrêté municipal.**

## Brioche de l'amitié



La vente des brioches de l'amitié en faveur de l'enfance inadaptée de la région de Sarrebourg aura lieu le **vendredi 6 octobre et le samedi 7 octobre 2017**.

## Colis de Noël

**L'ouvrier communal se présentera à votre domicile pour recueillir votre choix : colis ou repas**

- Pour ceux qui ont choisi le colis, la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de 65 ans et plus se fera le

**Samedi 16 décembre 2017**

Si vous ne pouvez être présent (e) ce jour, merci de le faire savoir au secrétariat de la mairie.

- Pour ceux qui ont choisi le repas des Anciens, il se déroulera le

**Dimanche 28 janvier 2018 à 12h00 à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat.**

## L'arrivée du père Noël

Le Père Noël passera à Saint-Quirin le **samedi 24 décembre 2017** Place de l'Eglise de 17h00 à 18h30.

Les parents devront déposer les présents des enfants en mairie et seront priés d'y inscrire le nom, prénom et âge de leur (s) chérubin (s).



## Enquête INSEE

Une enquête sur **l'histoire de vie et le patrimoine des ménages** est réalisée **du 25 septembre 2017 au 31 janvier 2018**. Certains ménages seront interrogés par Mme PRADINAUD, enquêtrice de l'Insee, munie de sa carte officielle.



## ASSOCIATIONS

### AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les pompiers passeront pour la vente des **calendriers courant novembre**.

L'amicale organise le **repas de la Sainte Barbe le samedi 9 décembre 2017**.

### CLUB DE L'AMITIÉ

Les prochaines dates des goûters mensuels :

**Jeudi 12 octobre 2017**

**Jeudi 9 novembre 2017** Espace de Rencontre Pierre Fachat

**Jeudi 21 décembre 2017**

Repas de fin d'année : **dimanche 17 décembre 2017 à 12h00**

### CLUB VOSGIEN

Dimanche **15 octobre 2017** - La Roche aux Bœufs - Le Vieux Château - Site Archéologique de la Croix Guillaume - 14 km - Départ 9h mairie de Saint-Quirin - Repas tiré du sac - Gratuit ouvert à tous.

### DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Venez nombreux donner votre sang le **jeudi 14 décembre 2017** à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat de 17h30 à 20h30! L'association vous sollicite et vous rappelle l'importance de ce geste!

### PARENTHÈSE

Assemblée générale le **samedi 24 novembre 2017 à 18h00** à la **Barakozart** suivie d'un verre de l'amitié.

### LA TRANCHEE DU SOUVENIR

Les **11 et 12 novembre 2017 de 10h à 18h** la tranchée est ouverte à l'occasion de l'armistice. Voir annexe.



## Commémorations

Madame le Maire, le Conseil Municipal ainsi que le Comité de la section des combattants et soldats de France invitent les membres de l'AC, les dirigeants des sociétés et associations locales ainsi que toute la population, à participer aux cérémonies.

N'oublions pas l'importance de notre devoir de mémoire!

**- Armistice GUERRE DE 14 – 18 : samedi 11 novembre**

11h30: dépôt de gerbe au monument au Morts

12h00: vin d'honneur à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat

**- Fin de la Guerre d'Algérie-Tunisie-Maroc : mardi 5 décembre**

11h30: dépôt de gerbe au monument au Morts

12h00: vin d'honneur salle du conseil à la mairie

## Saint-Hubert

Le Conseil de Fabrique nous informe que le **samedi 4 novembre 2017 à 18 h 30** sera célébrée une messe en l'honneur de la fête de Saint Hubert dans laquelle seront honorés chasseurs et amis de la chasse.

Le Rallye Trompes de Lorraine viendra par ses sonneries rehausser dès 18 h 00 l'éclat de cette festivité. Il en sera de même lors du vin d'honneur, servi à l'ERPF, qui clôturera la soirée.

Vous êtes tous cordialement invités.

## Remerciements:

- Je remercie tout particulièrement, Mr Philippe HOFFMANN pour sa contribution lors de la remise en peinture de la barrière de la digue de l'étang, et j'en profite pour remercier l'association de pêche qui nous a entretenu admirablement notre étang communal.

- La cérémonie du 14 juillet fut un beau moment de convivialité avec les pompiers des Centres de secours rattachés au centre d'Abreschviller, pour cela je remercie:

- Les collègues Maires d' Abreschviller, Hartzviller, Troisfontaines, Voyer et Walscheid pour l'organisation de la cérémonie.
- Les fanfares des villages Abreschviller, Walscheid et Saint-Quirin
- Les emplois saisonniers et les bénévoles pour le service du vin d'honneur,
- Les ouvriers communaux présents
- Charly et son fils pour la musique du 14 juillet
- Ainsi que tous les participants .

- Lors du bulletin municipal du mois de juillet, j'ai omis de remercier les jeunes qui ont participé au nettoyage du village au lendemain de l'Ascension. Un grand merci et belle preuve de citoyenneté.

- Visite jury Villes et Villages Fleuris

- Charly pour la visite du village en calèche
- Au collectif fleurissement, pour la mise en beauté de notre village
- Aux enfants et l'équipe encadrante pour leurs décorations originales et attrayantes dans les massifs de fleurs .

## Page d'histoire

### La forêt en fête pour le 70e anniversaire de la maison d'enfants

Les 8 et 9 juillet, la Maison d'enfants de Lettenbach était en fête pour ses soixante dix ans au service de l'enfance en difficulté.

C'est en 1929 que la congrégation des sœurs de la Charité de Strasbourg acquiert l'ancienne propriété des Chevaliers de Valdrôme, siège de la Manufacture Royale de Saint-Quirin jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Le but est d'en faire un noviciat pour des jeunes filles de langue française. Durant la seconde guerre mondiale, les Allemands occupent le site qui devient un centre de repos pour les dignitaires nazis et un centre de jeunesse hitlérienne.

En 1945, les sœurs reviennent et en 1947, un aérium est créé pour accueillir des enfants anémiques, convalescents ou fatigués.

Inauguration festive

Lors de l'inauguration conjointe de cet anniversaire et de la 11<sup>e</sup> édition de Rando Moselle, Estelle Vertueux, directrice, a rappelé l'évolution de la structure. « Aujourd'hui, elle reçoit à l'Institut thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques et à la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), au sein d'un internat permanent des enfants confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). »

M. Jean-Louis Bonnet, président de la fondation Vincent de Paul, a rappelé le message du saint homme, fondateur de la Compagnie des Filles de la Charité, qui s'est voué, il y a plus de 250 ans, « au service des malades et au service corporel et spirituel des pauvres. » Dimanche matin, l'office dominical, célébré par l'abbé Joseph Schlosser a rassemblé les fidèles dans la salle de restauration en une cérémonie priante, rehaussée par les chorales des deux secteurs paroissiaux.

Des animations non stop

Grâce à une météo propice, les animations multiples et de qualité, préparées avec enthousiasme par les jeunes pensionnaires et tout le personnel motivé, ont été proposées, tout au long de la journée, aux parents, amis ainsi qu'à un public nombreux, tous attachés à cette belle et noble cause de l'enfance en difficulté.



Marcel OSWALD



## SYNDICAT D'INITIATIVE



### 12<sup>ème</sup> édition de SAINT-QUIRIN, Village de Noël

La fête de l'Avent à découvrir les 02 et 03 décembre 2017 :

#### Marché de Noël dynamisé :

Avec notamment certains exposants qui vous feront découvrir ou redécouvrir au travers de leur savoir-faire artisanal et leurs produits du terroir les « Recettes Oubliées du Père Noël »

Place de l'Eglise – samedi à partir de 14 h  
et dimanche à partir de 11 h – gratuit

#### Concerts de Noël :

avec la participation de plusieurs ensembles vocaux et musicaux qui se produiront durant les après-midis.

Eglise prieurale – samedi à partir de 15 h et dimanche à partir de 14 h - gratuit.

#### Grand Show gastronomique :

de grands chefs étoilés et maîtres cuisiniers vous dévoileront leurs secrets pour un menu de Noël gastronomique, avec les chefs Didier Soulier (Le Prieuré), Yves Kieffer (Kasbür) et Romain (L'Epicurien)  
Salle des Fêtes - samedi 02 décembre  
de 14 h 30 à 16 h 30 – entrée libre.

SALON DE THE  
PETITE RESTAURATION  
et VIN CHAUD sur place

#### Calendrier de l'Avent

##### Géant :

pour découvrir quotidiennement du 1er au 24 Décembre l'œuvre qui se cache derrière la fenêtre du jour.

Eglise prieurale – gratuit

## Animations :

- Parcours spectacle au travers du Marché de Noël avec de surprenantes animations.
  - Mise en lumière féérique avec plusieurs points lumineux
- > Tout autour de la Priorale - samedi et le dimanche à partir de 14 h - gratuit (horaires à préciser).

## Et la magie de Noël se poursuivra ensuite avec en 2<sup>ème</sup> temps fort :

### **Le temps de l'Avent du 02 décembre 2017 au 14 janvier 2018 :**

Avec des animations devenues incontournables... : **Le Parcours de Noël à Saint-Quirin, avec :**

- **la mise en lumière du Prieuré Benedictin** avec exposition sur les traditions des Noëls en Europe,
- **le Calendrier de l'Avent Géant,**
- **la Crèche :** venez découvrir une crèche exceptionnelle réalisée grâce aux talents et à la passion de M. Gérard SAUMIER,
- **le Jardin du Grand Nord** imaginé et créé par les jeunes de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BAS-BOIS

### Campagne d'exploitation 2017/2018

**Les inscriptions pour le bois d'affouage, les menus produits (charbonnette) bois de billes de bois, se feront à partir du lundi 16 octobre pour une durée de 15 jours, soit jusqu'au vendredi 27 octobre inclus.**

#### Bois d'affouage

Faire l'acquisition d'une portion de trois stères façonnés au tarif de 165 euros la portion. Je rappelle que, conformément au règlement, une seule portion pourra être acquise par famille, les prête-noms sont interdits et seront sanctionnés.

#### Bois de chauffage en long bord de route

Faire l'acquisition de billes de bois, bord de route, non façonnées d'un volume unique de 10 mètres cube au prix du marché c'est-à-dire : 40 euros TTC le mètre cube (limite de 3 lots par personne).

#### Charbonnette : 8 € HT / stère

Comme l'an passé, attribution en fonction de l'ordre de priorité établie (listing reprenant les 4 dernières années).

Lot 5 à 10 stères

Le Président du Bas-Bois

Pascal ROHMER



Mairie de Saint-Quirin

170 rue Général de Gaulle  
57560 Saint-Quirin  
Téléphone : 03 87 08 60 34  
Télécopie : 03 87 08 66 44  
commune-st-quirin@wanadoo.fr

[www.saintquirin.fr](http://www.saintquirin.fr)

## Horaires des messes

### OCTOBRE

Samedi 14 octobre à 9h15

### NOVEMBRE

Samedi 4 novembre à 18h30  
Saint-Etienne

### DECEMBRE

Dimanche 3 décembre à  
10h30

—  
Mardi 26 décembre à 10h30  
Saint-Etienne

## Etat-Civil

### Naissances:

- **MATHIS Vincenzo** né le 22/06/2017 fils d'Anthony MATHIS et de Séverine TOMAI
- **HOFFMANN Leïa** née le 12/08/2017 fille de Jonathan HOFFMANN et de Victoria SCHNEIDER

### Mariage:

- **Anthony MEZQUITA et Floriane VACHER** le 26/08/2017 domiciliés 60 rue Sainte Claire.

### Décès:

- **Hedvige BLAISE épouse JEUNESSE** le 30/06/2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Gerlinde LOCHSHMIED veuve KINNIG** le 30/06/2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Germain SIMON** le 19/07/2017 domicilié 54A rue Basse Anneau
- **Eden FOLMAR** le 25/07/2017 domiciliée 35 rue de l'Eglise
- **Geneviève BOYER veuve LARRIERE** le 28/07/2017 domiciliée 86 rue de la Verrerie
- **Maria TOLFI veuve VIT** le 29/08/2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Marthe DORNBERGER veuve LOTH** le 04/09/2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Odile LAVAL veuve SIMON** le 08/09/2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Nicole PINARD veuve HERTZ** le 14/09/2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Marie-Antoinette REIDENBACH** le 17 septembre 2017 domiciliée à la Maison de Retraite
- **Emilie GARCIA veuve ADAM** le 23 septembre 2017 domiciliée à l'Unité de Vie Le Couaroïl
- **René ZELL** le 28 septembre 2017 domicilié à la Maison de Retraite
- **Bernard SCHMITT** le 02 octobre 2017 domicilié 60 A Place de la Caserne